

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 août 2013 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA13 16 0259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

EN RETIRANT les points 40.02 et 47.02 et en retirant au point 47.04 le 1257 avenue Bernard; et

EN AJOUTANT les points suivants sous affaires nouvelles :

70.04 Ordonnance de fermeture de rue – Protour ;

70.05 Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à tenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de la réglementation municipale pour l'immeuble sis au 615, avenue Stuart à Outremont qui est occupé par la Cathédrale Arménienne St-Grégoire l'Illuminateur ;

70.06 Approuver et autoriser la création ainsi que le comblement permanent du poste de Plombier-chauffage au sein de la direction des travaux publics.

Madame Forget propose d'ajouter les points suivants et cette proposition est appuyée par Madame Potvin :

70.07 Mise à jour du plan de mesures d'urgence;

70.08 Appui à la coalition transfrontalière pour la sécurité ferroviaire – UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h15 à 20h20

CITOYENS	SUJET
M. JEREMY MURRAY	Dos d'âne – De l'Épée entre Joseph et Laurier
MME. GISÈLE LAFORTUNE	La paix – le « surbruit »
M. DWIGHT SMITH	Stationnement de bicyclettes
M. ANTOINE LEDUC	Démolition du 40 St-Just
MME. GINETTE CHARTRÉ	Les treillis
M. JACQUES GRÉGOIRE	Disparition d'Outremont Dépôt d'un document

CITOYENS	SUJET
M. CLAUDE GLADU	Travaux à l'aréna
M. ÉTIENNE COUTU	Travaux à venir sur l'avenue Laurier

CA13 16 0260

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

De prolonger de trente minutes la période de questions des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h21

M. PATRICK ST-ONGE	190 Maplewood – Dérogation mineure
MME. MARICLAUDE OUMET	Affaires municipales
MME. ALEXA LEBLANC	1420 Mont-Royal

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Aucune question n'est posée.

10.03

CA13 16 0261

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 8 JUILLET 2013

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA13 16 0262

DONATION À L'ARRONDISSEMENT DU FONDS D'ARCHIVES DU CLUB DE CURLING D'OUTREMONT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER l'acquisition du fonds d'archives du Club de curling d'Outremont et la signature de l'entente y afférente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1133730001

CA13 16 0263

ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME GESTIOBAINE AU MONTANT DE 288 741,32 \$ (TAXES INCLUSES) POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (CCI) - ARÉNA - ENTRÉE DE JOUEURS - APPEL D'OFFRES PUBLIC TP04/06-13 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - BUDGET PTI SPÉCIAL DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense au montant de 288 741,32\$ (taxes incluses) pour l'agrandissement et le réaménagement intérieur- Centre communautaire intergénérationnel –Aréna - entrée des joueurs, comprenant tous les frais accessoires;

D'ACCORDER un contrat à la firme Gestioleine, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 288 741,32 \$ (taxes incluses), comprenant tous les frais accessoires, pour l'agrandissement et le réaménagement intérieur- Centre communautaire intergénérationnel –Aréna - entrée des joueurs , conformément aux documents de l'appel d'offres TP04/06-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel

VOTE

Votent en faveur: Mesdames Nunes et Potvin, Monsieur Moffatt

Vote contre: Madame Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

20.02 NTA1135078029

CA13 16 0264

ACCORDER UN CONTRAT À NORGÉREQ LTÉE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ENVELOPPE DE LA MAIRIE D'OUTREMONT - MAISON STANLEY ET ABNER BAGG- (BÂTIMENT #3360), SITUÉE AU 543 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT. DÉPENSE TOTALE DE 1 017 306,30 \$ (TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC SA01-2013-02 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 1 017 306,30 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de restauration de la Mairie d'Outremont (bâtiment #3360) située au 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 974 918,54 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DS01-2013-02;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement d'Outremont, par une subvention du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville (agglomération) financée par l'Entente sur le développement culturel de Montréal ainsi que par la Ville centrale (Direction des stratégies et transactions immobilières).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1134362002

CA13 16 0265

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER AU 30 JUIN 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1er au 30 juin 2013.

30.01 1132861032

CA13 16 0266

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1er au 30 juin 2013.

30.02 1132861031

CA13 16 0267

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2013

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 juin 2013.

30.03 1132861030

CA13 16 0268

AUTORISER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU COMITÉ EXÉCUTIF D'UNE SOMME MAXIMALE DE 300 000 \$ PAR LE FONDS ÉNERGIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA D'OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER au comité exécutif d'autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000\$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont, l'arrondissement s'engageant à rembourser le montant à raison de 50 000\$ par année, à même les économies d'énergie réalisées à compter de 2017 jusqu'en 2022 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1133278013

CA13 16 0269

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 74 152,22 \$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE GRUE/PLATE-FORME/BENNE POUR CAMION 12 ROUES CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET MONTRÉAL ET MAXI-MÉTAL (CG12 0484) ET ACCORDER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À MAXI-MÉTAL POUR L'ACHAT DE STABILISATEURS À BASCULEMENT AU PRIX DE 13 647,53 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE TOTALE DE 87 799,75 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 74 152,22 \$ (taxes incluses) à même le PTI, pour ajouter au montant payé par le corporatif de 250 000 \$, pour la fourniture et l'installation d'un ensemble grue/plate-forme/benne pour camion 12 roues;

D'AUTORISER une dépense de 13 647,53 \$ pour accorder un contrat de gré à gré à Maxi-Métal pour l'achat de stabilisateurs à basculement au montant de 13 647,53 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux interventions financières décrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1135078022

CA13 16 0270

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 8 363,28\$ (TAXES INCLUSES) ET ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE TRAFIC-INNOVATION INC. POUR L'ACHAT D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC COMME OUTIL DE DIAGNOSTIQUE DES PROBLÈMES DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 8363,28\$ (taxes incluses) à même le surplus budgétaire afin d'octroyer un contrat à l'entreprise Trafic-innovation inc. pour l'achat d'un analyseur de trafic comme outil de diagnostic des problèmes de circulation sur le territoire de l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1136358002

CA13 16 0271

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT-IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE - PARTIE OUEST DE L'AVENUE DAVAAR COMPRISE ENTRE L'AVENUE VAN HORNE ET LA PREMIÈRE RUELLE AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement numéro **AO-236** intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère sur la partie ouest de l'avenue Davaar comprise entre l'avenue Van Horne et la première ruelle au nord de l'avenue Van Horne afin de déposer les enfants à la garderie qui sera située au 812 Davaar entre 7h-9h30 et 15h30-18h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1136358001

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À UN EMPIÈTEMENT DE L'ESCALIER DU PERRON EN FAÇADE DU BÂTIMENT SIS AUX 164-166-168, AVENUE QUERBES, SUR LE LOT 1 553 383

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ.

40.02

CA13 16 0272

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À UN EMPIÈTEMENT D'UN DRAIN FLEXIBLE (FRANÇAIS) DU BÂTIMENT SIS AU 126, AVENUE BLOOMFIELD, SUR LE 1 351 451, SOIT L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC À L'ANGLE DES AVENUES BLOOMFIELD ET LAURIER

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'un drain flexible (français) pour l'immeuble sis au 126, avenue Bloomfield, tel que décrit au document technique préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Simard, minute 19200, dossier 28790 et préparé le 9 juillet 2013, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1131899043

CA13 16 0273

RENDRE UNE DÉCISION SUITE À UN APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION RENDUE LE 9 MAI 2013 RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 40, AVENUE SAINT- JUST (CASERNE 75)

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE CONFIRMER la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 9 mai 2013 relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment sis au 40, avenue Saint- Just (casernes 75), malgré le dépôt d'une demande d'appel en vertu de l'article 29 du règlement AO-109;

DE RECOMMANDER :

1. **DE METTRE SUR PIED** un comité de citoyens riverains pour le suivi du projet;
2. **DE S'ASSURER** que l'entrepreneur ne fasse pas de travaux le samedi;
3. **DE S'ASSURER** que la semaine les travaux ne se prolongent pas au-delà de 17h;
4. **DE PRÉVOIR** des mesures d'atténuation contre le bruit et la poussière;
5. **DE VOIR** la possibilité de réduire le nombre d'espaces de stationnements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1131899045

CA13 16 0274

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN APPAREIL MÉCANIQUE EN MARGE LATÉRALE MALGRÉ L'ARTICLE 7.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 POUR L'IMMEUBLE SIS AU 190, AVENUE MAPLEWOOD

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juin 2013 de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont édition du 4 juillet 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 9 avril, 6 mai et 29 mai 2013, la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 190, avenue Maplewood relativement à l'installation d'un appareil mécanique en marge latérale malgré l'article 7.5 du règlement de zonage 1177 le tout conformément au règlement 1180;

DE DEMANDER à la direction de trouver une solution.

VOTE

Votent en faveur: Mesdames Forget et Potvin, Monsieur Moffatt

Vote contre: Madame Nunes

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1131899034

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 416-418-420, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ.

47.02

CA13 16 0275

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1069, AVENUE LAURIER, 1180, AVENUE BERNARD, 1155-1185, AVENUE BERNARD, 5162-5164, AVENUE DUROCHER, 15, AVENUE DE LA BRUNANTE, 97, AVENUE MC CULLOCH, 82, AVENUE COURCELETTE ET 466, AVENUE OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA, et de modification de PIIA, relativement aux huit (8) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1069, avenue Laurier;
2. 1180, avenue Bernard;
3. 1155-1185, avenue Bernard;
4. 5162-5164, avenue Durocher;
5. 15, avenue de la Brunante;
6. 97, avenue Mc Culloch;
7. 82, avenue Courcelette;
8. 466, avenue Outremont.

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1257, AVENUE BERNARD

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ.

CA13 16 0276

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 5210, AVENUE DUROCHER

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété énumérée ci-après:

- 5210, avenue Durocher;

laquelle approbation s'applique aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1131899039

CA13 16 0277

APPROUVER LA COMPOSITION DU COMITÉ PATRONAL RESPONSABLE DE LA NÉGOCIATION DES MATIÈRES DE NATURE LOCALE PRÉVUES À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET AUTORISER LES MEMBRES À SIGNER LES LETTRES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER la nomination de Monsieur Hakim comme membre du comité de négociation patronal et d'autoriser les membres dudit comité à signer, pour et en son nom, les lettres d'entente découlant de la négociation locale et d'ainsi modifier la résolution adoptée à la séance du 4 mars 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1133711011

CA13 16 0278

APPROUVER ET AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT PERMANENT D'UN DEUXIÈME POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ÉMISSION DES PERMIS AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT AO-3 DE L'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine prévoyant l'abolition du poste de Préposé à l'accueil et la création d'un deuxième poste de Préposé à l'émission des permis, le tout conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 NTA1133711012

CA13 16 0279

APPROUVER ET AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT PERMANENT DU POSTE D'INGÉNIEUR AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT AO-3 DE L'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ENTÉRINER la création ainsi que le comblement permanent du poste d'ingénieur à la direction des travaux publics de l'arrondissement et ce, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 NTA1133711013

CA13 16 0280

NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Anne-Marie Poitras au poste de chef de division culture, bibliothèque et développement social et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 NTA1133711014

CA13 16 0281

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE DÉSIGNER Madame Ana Nunes mairesse-suppléante pour la période du 1^{er} septembre jusqu'à l'assermentation des membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1139916588

CA13 16 0282

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE CONCERNANT LEUR RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPUYER l'arrondissement de Ville-Marie concernant leur nouveau règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1136358005

CA13 16 0283

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il n'y a aucun dépôt.

70.02

CA13 16 0284

DÉPÔT - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

DÉPÔT d'une lettre de la mairesse concernant le transport ferroviaire des matières dangereuses.

70.03

CA13 16 0285

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - PROTOUR, 15 SEPTEMBRE 2013, 7H00 À 17H00 - DIVERSES RUES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'adopter l'ordonnance OCA13 16 0285, autorisant l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 4^{ième} édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 15 septembre 2013 impliquant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7h00 à 17h00, le jour de l'événement:

1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
2. Avenue Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;
4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;
5. Avenue Perham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04 1130771009

CA13 16 0286

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 615, AVENUE STUART À OUTREMONT QUI EST OCCUPÉ PAR LA CATHÉDRALE ARMÉNIENNE ST-GRÉGOIRE L'ILLUMINATEUR

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Louis Moffatt

DE MANDATER le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1 351 839 du Cadastre du Québec (615, avenue Stuart).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.05 1131899046

CA13 16 0287

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT AO-3 DE L'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, APPROUVER ET AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT PERMANENT DU POSTE DE PLOMBIER-CHAUFFAGE AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement permanent du poste de Plombier-chauffage et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.06 NTA1133711015

CA13 16 0288

AFFAIRES NOUVELLES - MISE À JOUR DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE le Plan de relève et de missions (Plan de mesures d'urgence) n'a pas été soumis au conseil depuis 4 ans;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER le directeur d'arrondissement de s'assurer de la mise à jour de ce document, en ajoutant une section concernant les urgences reliées à un accident ferroviaire sur notre territoire;

DE MANDATER le directeur d'arrondissement afin qu'il s'assure du dépôt de ce document au conseil de janvier 2014 dans une première version mise à jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.07

CA13 16 0289

AFFAIRES NOUVELLES - COALITION MUNICIPALE TRANSFRONTALIÈRE POUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a interpellé ses municipalités à devenir partenaire dans la nouvelle Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire, dans le but de revendiquer, auprès des instances responsables, la révision et la modernisation des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires, le tout tel qu'indiqué au projet de résolution de l'UMQ joint à la présente;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE DÉCLARER que le conseil d'arrondissement d'Outremont appuie cette coalition et demande à la Ville de Montréal de s'y inscrire comme partenaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.08

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 20h57.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013.